

# Pension du Moulinel

Le Moulinel - St Josse sur mer

## Règlement et conditions d'admission

### Hébergement :

Les Animaux sont hébergés individuellement avec le nécessaire pour s'alimenter. Afin qu'il ne soit pas dépaycé, ses jouets et ses couvertures sont les bienvenus. Les locaux sont neufs avec isolation thermique et phonique.

### Alimentation :

L'alimentation n'est pas comprise dans le prix.

Nous lui donnerons la nourriture fournie par vous afin de ne pas perturber ses habitudes.

### Promenades :

Sortie et détente individuelle des chats dans la chatterie, des chiens dans un parc extérieur clos.

### Vaccinations :

Les vaccinations demandées sont :

Pour les chats: Typhus-Corysa-Leucose-Rage.

Pour les chiens: Carré-Hépatite-Parvovirose-Leptospirose-Rage (Toux du chenil conseillé).

### Tarifs (mini 3 jours) :

Pour les chats: 10 euros - pension journalière (Taxes comprises)

Pour les chiens: 16 euros - pension journalière (Taxes comprises)

### Les propriétaires de nos pensionnaires s'engagent à:

Payer la pension pour la garde de chiens,chats etc...

A communiquer à l'établissement le nom de l'animal, le numéro de tatouage, la race, l'âge, le sexe, l'adresse du vétérinaire habituel et la date de reprise de l'animal.

Passée cette date, et si dans un délai de 8 jours l'animal n'est pas repris, ou si l'engagement n'est pas renouvelé pour une nouvelle période de pension, l'établissement pourra en disposer à son gré, sans que puisse s'exercer le moindre recours. Pour le cas où l'animal ne pourrait être adopté, il sera procédé à l'euthanasie.

La pension du Moulinel décline toute responsabilité en cas de maladie, blessure perte de l'animal qui pourrait survenir pendant le séjour, ainsi que des fugues (bien improbables compte tenu des installations et des dispositions prise par la pension).

Les soins et traitements sont toujours exécutés sur ordre et prescriptions des docteurs vétérinaires et sous leur contrôle. Les traitements et les honoraires ne sont pas compris dans le prix de la pension.

Administration de pilules contraceptives pour les chats (5 euros pour le séjour).

Administration de tous soins particuliers (coût journalier: 2 euros).

Les propriétaires d'animaux de valeur ou de concours doivent être assurés personnellement.

L'animal doit être vacciné pour la sécurité de tous les pensionnaires. les propriétaires sont tenus responsables des méfaits de non-respect des vaccins à jour. le carnet de vaccination est demandé avec mention des rappels réglementaires.

Nous nous engageons à accueillir et héberger, dans les meilleurs conditions de confort et de propreté les animaux qui nous sont confiés et à leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux.

Nom de l'animal:

Race:

Age:

Nom des propriétaires:

Tél:

Adresse:

Tél. (contact familial)

Date:

Signature: